



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de la commune de Ua Huka
séance du 05 mars 2026

NOMBRE DES MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
14	12	12

Présents
OHU Nestor AUNOA Ranka FOURNIER Sylvain TEIKITEEPUPUNI Paul TEATIU Roland BROWN Gabrielle SCALLAMERA Florentine TEIKITEEPUPUNI Firmin TEATIU Anne-Marie TEPEA André TEATIU Antonina KAIHA Anne-Marie

Absents excusés
BROWN André TAMARII Noéline

Absents

Secrétaire de séance
Sylvain FOURNIER

objet
Délibération 011/2026 Portant affectation du résultat du budget annexe des ordures ménagères de l'exercice 2025.

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'Etat via le portail @CTES :
Le
Et publication ou notification
Du

L'an deux mille vingt-six, le 05 mars, le conseil municipal de la commune de Ua Huka, régulièrement convoqué le 24 février 2026 (affichage le 24 février) conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Nestor OHU, Maire

Exposé des motifs

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2025 fait apparaître un résultat de fonctionnement cumulé qu'il convient d'affecter conformément aux dispositions de l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales ;
Considérant que le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement lorsqu'il existe ;
Il appartient au conseil municipal de décider de l'affectation du résultat constaté.

VU

- ✓ la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée ;
- ✓ la loi n°2004-193 du 27 février 2004 ;
- ✓ l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée ;
- ✓ les articles L.2121-29 et L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales applicables aux communes de Polynésie française ;
- ✓ l'arrêté du 11 juillet 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux des communes en Polynésie française ;
- ✓ la délibération approuvant le compte administratif 2025 du budget annexe concerné ;

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré

RESULTAT DU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	12	00	00

Article 1 CONSTATE que le budget annexe des ordures ménagères 2025 affiche un résultat de fonctionnement cumulé excédentaire d'un montant de 13.605.192 XPF et affiche un besoin de financement cumulé de 11.886.715 XPF en section d'investissement.

Article 2 DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 comme suit :

- Affectation en report à nouveau au budget 2026 (compte 002)
1.718.477 XPF.
- Affectation en excédent capitalisé au budget 2026 (compte 1068)
11.886.715 XPF

Article 3 DIT que conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire

Nestor OHU



AGEDI Dépôt POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/03/2026 987-200013605-20260305-DE_11_2026-DE

COMMUNE DE UA-HUKA

BUDGET ANNEXE OM

Calcul de l'affectation du résultat après le vote du CA de l'exercice : 2025

Section d'investissement	Réalisations	Restes à Réaliser	Total
Recettes	0	34 295 547	34 295 547
Dépenses	46 014 446	3 855 839	49 870 285
Solde d'exécution	-46 014 446	30 439 708	-15 574 738
Solde d'exécution antérieur	3 688 023		3 688 023
Résultat cumulé	-42 326 423		
Résultat cumulé corrigé des RAR			-11 886 715

Besoin de financement cumulé	-11 886 715
-------------------------------------	--------------------

Section de fonctionnement	Réalisations
Recettes	8 902 959
Dépenses	0
Résultat	8 902 959
Résultat antérieur	4 702 233
Résultat cumulé	13 605 192

Décision du Conseil Municipal	
1068 Excédent capitalisé	11 886 715
002 Report à nouveau	1 718 477
001 Solde d'exécution	-42 326 423